

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

505^e séance

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 4 avril 2016, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
M. Steve Massicotte, conseiller
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Est absent : M. Francis Perron, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.04.088

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour, procès-verbal, suivi)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016
4. Affaires découlant du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2016

B. Gestion financière (rapport budgétaire, virements de crédits, paiement de comptes)

1. Liste des comptes payés et à payer
2. Encaissements pour le mois de mars 2016

Période de questions (15 minutes)

C. Administration générale

1. Dépôts de documents
 - 1.1. Consommation électrique
 - 1.2. Consommation d'eau
2. Correspondance
 - 2.1. Campagne de l'œillet 2016 – Demande d'autorisation de sollicitation
 - 2.2. Campagne annuelle de la promotion de la santé mentale 2016 – Demande d'appui

- 2.3. Vélo Québec – Passage du Vélotour SP 2016 – Demande d'autorisation de passage
- 2.4. Cyclo-Défi Enbridge pour le cancer – Demande d'autorisation de passage
- 2.5. Défi Challenge Québec 800 – Demande d'autorisation de passage
- 3. Présentation des états financiers 2015 et adoption
- 4. Mandat vérificateurs 2016
- 5. PAERRL – Résolution de dépôt et vérification
- 6. Congrès ADMQ – Autorisation de la dépense
- 7. Association Canine de la Mauricie inc. – Autorisation
- 8. Bitume Québec – Formation – Autorisation de la dépense
- 9. Comité ZIP les Deux Rives – Renouvellement de l'adhésion
- 10. Démission de Fanny Gendre – Fin d'emploi

D. Contrat et appels d'offres

- 1. Nettoyage du puits P4 – Samson et frères inc. – Octroi du contrat
- 2. Étude géothermique – SMi – Autorisation de la dépense
- 3. Balayage des rues – Les Entreprises Tréma – Renouvellement de l'entente (1 an)
- 4. Entretien des génératrices – Génératrice Drummond – Renouvellement des ententes
- 5. Douche oculaire et chauffe-eau – Plomberie Gaston Veillette – Autorisation de la dépense
- 6. Remplacement des objets volés – Garage Luc Genest – Autorisation de la dépense
- 7. Gel de valve de l'autopompe – Techno Feu inc. – Autorisation de la dépense
- 8. Caméra thermique – Boivin et Gauvin inc. – Autorisation de la dépense

E. Avis de motion

F. Adoption de règlement

- 1. Règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage 2008-262 afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A – Adoption du second projet de règlement

G. Sécurité publique

- 1. Financement de la formation de pompiers volontaires - Résolution

H. Travaux publics

I. Hygiène du milieu

J. Urbanisme, développement économique et mise en valeur du territoire

- 1. Dérogation mineure – Morcellement d'une propriété – Largeur minimale
- 2. Demande d'appui – Le Domaine du Chasseur

K. Loisirs et culture (bibliothèque, centre communautaire, aréna, parc et loisirs)

- 1. Fête nationale – Autorisation de dépenses
- 2. Salon de l'environnement – Contribution en biens et services

L. Divers

- 1.
- 2.
- 3.

Période de questions (15 minutes)

M. Rapport des comités

N. Levée ou ajournement de la séance

Il est proposé par Adam Perreault et résolu l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté en y ajoutant les points *E.1. Projet de règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage, F.2. Règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage – Adoption du premier projet de règlement, F.3. Règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage – Résolution pour fixer la date de l'assemblée de consultation, J.1. Période de question portant sur la demande de dérogation mineure concernant le morcellement du lot 5 846 048 ne respectant pas la largeur minimale et J.4 Demande CPTAQ - Approbation.* L'ordre du jour ainsi modifié est adopté à l'unanimité des conseillers.

Adoptée.

2016.04.089

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Chacun des membres du conseil ayant reçu copie du procès-verbal de la séance mentionnée en titre, le secrétaire d'assemblée est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance du 7 mars 2016 soit adopté tel que rédigé.

Adoptée.

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 MARS 2016

Aucun.

GESTION FINANCIÈRE (RAPPORT BUDGÉTAIRE, VIREMENTS DE CRÉDITS, PAIEMENT DE COMPTES)

2016.04.090

LISTE DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes payés, à payer d'une somme de 338 498,87 \$.

Liste des comptes payés	229 012,21 \$;
Liste des comptes à payer	64 353,15 \$;
Liste des salaires	45 133,51 \$;

Les listes sont conservées dans les archives de la municipalité.

Adoptée.

ENCAISSEMENTS DU MOIS DE MARS 2016

Les encaissements du mois de mars sont de 1 220 735,87 \$.

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR
(15 minutes)

- Dépôt de pétition contre la carrière;
- Suivi du dossier de la carrière.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

CONSOMMATION ÉLECTRIQUE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation électrique au coût réel.

CONSOMMATION D'EAU

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des statistiques de consommation d'eau.

CORRESPONDANCE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la correspondance reçue au cours du mois de mars.

2016.04.091

CAMPAGNE DE L'ŒILLET 2016 – DEMANDE D'AUTORISATION DE SOLLICITATION

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne de la sclérose en plaques – Section Mauricie tiendra sa campagne annuelle de l'œillet du 5 au 7 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE les fonds recueillis dans le cadre de cet événement seront investis dans la recherche et dans les services offerts aux personnes atteintes de la région;

CONSIDÉRANT QUE la campagne consiste en l'établissement de points de vente dans les lieux publics et dans les commerces et institutions de la municipalité et qu'il ne consiste pas en une campagne de porte-à-porte;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser la sollicitation dans les lieux publics, à la Société canadienne de la sclérose en plaques – section Mauricie et ce, pour la période du 5 au 7 mai 2016.

Adoptée.

2016.04.092

CAMPAGNE ANNUELLE DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016 – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE la semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »;

CONSIDÉRANT QUE la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

CONSIDÉRANT QUE Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- En invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne etrebiendanssatete.ca;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- En proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de proclamer par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade et inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations ou institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

Adoptée.

2016.04.093

VÉLO QUÉBEC – PASSAGE DU VÉLOTOUR SP 2016 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Vélo Québec doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 28 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de Vélo Québec sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 28 août 2016.

Adoptée.

2016.04.094

CYCLO-DÉFI ENBRIDGE POUR LE CANCER – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Cyclo-Défi Enbridge pour le cancer doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 10 juillet 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de Cyclo-Défi Enbridge pour le cancer sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 10 juillet 2016.

Adoptée.

2016.04.095

DÉFI CHALLENGE QUÉBEC 800 – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

CONSIDÉRANT QUE le Défi Challenge Québec 800 doit emprunter la route 138 à travers la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade, le 22 mai 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade appuie la tenue de cet événement;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade autorise le passage de Défi Challenge Québec 800 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévu le 22 mai 2016.

Adoptée.

2016.04.096

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2015 ET ADOPTION

Le directeur général présente un résumé des états financiers pour l'année 2015 préparé par la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L.

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers et le rapport du vérificateur de la municipalité préparés par la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L., pour l'année 2015 déposés conformément à l'article 176.1 du Code municipal, qui ont été déposés par le directeur général de la municipalité et qu'ils représentent une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015, ainsi que les résultats de ses opérations et de l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

Adoptée.

2016.04.097

MANDAT VÉRIFICATEURS 2016

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de retenir les services de la firme Desaulniers, Gélinas, Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés pour la préparation du rapport financier et de l'audition des comptes de la municipalité pour l'année 2016.

Adoptée.

2016.04.098

PAERRL – RÉOLUTION DE DÉPÔT ET VÉRIFICATION

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 23 934 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2015;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

CONSIDÉRANT QU'un vérificateur externe présentera, dans les délais prescrits, pour le dépôt de la reddition des comptes un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du «Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local» (PAERRL).

Adoptée.

2016.04.099

CONGRÈS ADMQ – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable que les membres du personnel de la municipalité reçoivent de la formation et soit au courant des derniers développements dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel des membres de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) est un moment privilégié pour l'échange et la formation du directeur général;

Il est proposé par Richard Cossette, appuyé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister au congrès de l'ADMQ qui aura lieu du 15 au 17 juin 2016, en la ville de Québec, au coût de 503 \$, plus taxes et d'autoriser les frais inhérents liés à cette activité conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés* en vigueur à la municipalité.

Adoptée.

2016.04.100

ASSOCIATION CANINE DE LA MAURICIE INC. – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a une entente avec l'Association Canine de la Mauricie pour la tenue de leur exposition annuelle sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'événement se tiendra les 24, 25 et 26 juin cette année avec une journée de montage le 23;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'autoriser les dépenses liées à cette activité en conformité avec l'entente entre l'Association Canine de la Mauricie et la municipalité.

Adoptée.

2016.04.101

BITUME QUÉBEC – FORMATION – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE Bitume Québec, de concert avec la FQM, offre une formation gratuite sur les techniques classiques et alternatives d'entretien, de réfection et de construction routières municipales;

CONSIDÉRANT QUE souvent les méthodes d'entretien classiques nécessiteront des investissements trop élevés pour une rue ou même un rang et que les organisations avec moins de ressources peuvent facilement s'y perdre et faire des choix qui seront moins adaptés à leur réseau;

CONSIDÉRANT QUE les techniques de fabrication, de mise en œuvre et les matériaux utilisés ont beaucoup changé au cours des dernières années;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à assister à la formation gratuite du 6 avril 2016, à Québec et d'autoriser les frais inhérents liés à cette activité conformément aux dispositions du *Règlement concernant les frais de représentation et de déplacement des élus municipaux et des employés* en vigueur à la municipalité.

Adoptée.

2016.04.102

COMITÉ ZIP LES DEUX RIVES – RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion au Comité ZIP les Deux Rives de la

municipalité arrive à échéance et que le conseil municipal considère important de maintenir l'affiliation au sein de ce comité;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de renouveler l'adhésion au Comité ZIP les Deux Rives pour deux ans au montant de 50 \$.

Adoptée.

2016.04.103

DÉMISSION DE FANNY GENDRE – FIN D'EMPLOI

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a reçu une lettre de démission de madame Fanny Gendre à titre de coordonnatrice de l'aréna;

Il est proposé par Steve Massicotte et résolu à l'unanimité de mettre fin au lien d'emploi de madame Fanny Gendre avec la municipalité, et ce, en date du 16 avril 2016 et de lui transmettre une lettre de remerciements pour ses bons et loyaux services.

Adoptée.

CONTRAT ET APPELS D'OFFRES

2016.04.104

NETTOYAGE DU PUIITS P4 – SAMSON ET FRÈRES INC. – OCTROI DU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la firme Akifer dans son rapport sur la capacité des puits Saint-Prosper P3 et P4 recommande de procéder au nettoyage du puits P4;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour le nettoyage du puits P4 au montant de 15 060 \$ avant toutes taxes applicables selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.105

ÉTUDE GÉOTHERMIQUE – SMI – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux en vue de la réalisation des plans et devis pour la rénovation et l'agrandissement de l'hôtel de ville, les ingénieurs et l'architecte ont besoin de connaître la nature du sous-sol où sera érigé l'agrandissement de l'hôtel de ville;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat pour la réalisation de l'étude géothermique à la firme SMi pour un montant de 6 650 \$ avant toutes taxes applicables selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.106

BALAYAGE DES RUES – LES ENTREPRISES TRÉMA – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE (1 AN)

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de balayage des rues, sur une distance de 25,12 km. incluant les chemins Île-du-Large, Île-du-Sable, rue Gamelin ainsi que certaines sections de rues appartenant au ministère des Transports du Québec tel que décrit au devis de 2013 préparé par ledit ministère et les stationnements des centres récréatif et communautaire, à la firme TRÉMA, et ce au montant de 8 100 \$ avant toutes taxes applicables.

Adoptée.

2016.04.107

ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES – GÉNÉRATRICE DRUMMOND – RENOUELEMENT DES ENTENTES

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat d'entretien des génératrices du 2 400, rue de la Station, à Saint-Prospier et du 230, rue Sainte-Anne à Sainte-Anne-de-la-Pérade à la firme Génératrice Drummond au montant de 2 029,45 \$ avant toutes taxes applicables selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.108

DOUCHE OCULAIRE ET CHAUFFE-EAU – PLOMBERIE GASTON VEILLETTE – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la CSST nous demande d'installer une douche oculaire à la station de pompage de Saint-Prospier et que pour ce faire, nous devons également installer un chauffe-eau;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'une douche oculaire et d'un chauffe-eau à la firme Plomberie Gaston Veillette enr. au montant de 3 558 \$ avant toutes taxes applicables selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.109

REPLACEMENT DES OBJETS VOLÉS – GARAGE LUC GENEST – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été l'objet d'un cambriolage à l'entrepôt de la voirie au centre récréatif Jean-Guy Houle et qu'en raison de la valeur des objets volés, la municipalité n'a pas fait de réclamation auprès de ses assureurs;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 2 627,63 \$ avant toutes taxes applicables pour le remplacement des équipements volés auprès du Garage Luc Genest, et ce, selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.110

GEL DE VALVE DE L'AUTOPOMPE – TECHNO FEU INC. – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors des interventions du Service de prévention des incendies, en période hivernale, un risque de gel d'une valve sur l'autopompe citerne;

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense de 1 144,55 \$ avant toutes taxes applicables, pour l'installation d'un système chauffant sur la valve, par la firme Techno Feu inc. selon les dispositions de la soumission fournie par l'entrepreneur.

Adoptée.

2016.04.111

CAMÉRA THERMIQUE – BOIVIN ET GAUVIN INC. – AUTORISATION DE LA DÉPENSE

CONSIDÉRANT QUE lors des interventions du Service de prévention des incendies lors d'un incendie il est important de situer la source de l'incendie lorsque celle-ci n'est pas directement visible;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat d'une caméra thermique de modèle « ARGUS, STORM Caméra trousse complète, nouvelle génération 3 boutons NFPA » au montant de 7 875,11 \$ avant toutes taxes applicables auprès du fournisseur Boivin et Gauvin inc.

Adoptée.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseiller Richard Cossette donne avis de motion de la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262.

ADOPTION DE RÈGLEMENT

2016.04.112

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-355 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2008-262 AFIN D'AUTORISER L'USAGE MAISON MOBILE DESTINÉ À DES AGRICULTEURS DANS LA ZONE 205-A – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU QUE le règlement de zonage 2008-262 peut être modifié par le conseil suivant les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun de modifier le règlement de zonage en vue de modifier le règlement afin d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 205-A;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 à l'effet d'adopter le règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage de maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A;

ATTENDU QU'une copie du premier projet du règlement a été remise aux membres du conseil municipal et que ceux-ci déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le second projet du règlement numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'usage maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A et qu'il soit décrété et statué comme suit :

ARTICLE 1 : Préambule

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 : Titre

Le présent règlement porte le titre de : « Règlement portant le numéro 2016-355 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 sur le zonage autorisant l'usage de maison mobile destiné à des agriculteurs dans la zone 205-A ».

ARTICLE 3 : Objet du règlement

Le présent règlement modifie le règlement de zonage 2008-262. Il a pour objet d'autoriser les maisons mobiles à des fins agricoles dans la zone 205-A.

ARTICLE 4 : Usage autorisé dans la zone 205-A

La grille de spécifications dans la zone 205-A est modifiée afin d'y autoriser l'usage de maison mobile à des fins agricoles dans la zone 205-A. Tous les autres usages autorisés sont maintenus.

La nouvelle grille de spécifications de la zone 205-A est annexée au présent règlement.

ARTICLE 8 : Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée.

2016.04.113

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite procéder à l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le premier projet du règlement numéro 2016-356 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262 afin d'autoriser l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand et qu'il soit statué et décrété comme suit :

1. Titre et numéro du règlement

Le présent règlement est intitulé «Règlement modifiant le règlement de zonage». Il porte le numéro 2016-356.

2. Objet du règlement

Ce règlement modifie le règlement de zonage numéro 2008-262. Il a pour objet d'accorder une dérogation en zone à risque d'inondation pour permettre l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand.

3. Dérogation accordée

L'article suivant est inséré après l'article 21.9 du règlement de zonage

21.10 Dérogation pour l'aménagement d'une virée à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021

Une dérogation aux dispositions applicables dans les zones de grand courant est accordée pour l'aménagement d'une virée pour véhicules automobiles à l'extrémité est du chemin de l'Île-du-Grand, sur le lot 4 175 021, et ce, aux conditions suivantes :

- la municipalité devra fournir un plan d'arpenteur à jour établissant les cotes d'élévation du terrain faisant l'objet de la demande de dérogation;
- la municipalité devra fournir au MDDELCC un plan de mesures de compensation pour les pertes écologiques engendrées par le projet d'aménagement de la virée, conformément à la Loi concernant des mesures

de compensation pour la réalisation de projets affectant un milieu humide ou hydrique.

4. Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adoptée.

2016.04.114

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-356 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE – RÉOLUTION POUR FIXER LA DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal doit tenir une assemblée de consultation avant l'adoption du règlement modifiant le règlement de zonage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nancy Benoît et résolu à l'unanimité de tenir une assemblée de consultation le lundi 2 mai 2016, à 19 h 15, au Centre communautaire Charles-Henri Lapointe.

Adoptée.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016.04.115

FINANCEMENT DE LA FORMATION DE POMPIERS VOLONTAIRES - RÉOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade prévoit la formation de trois (3) pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Chenaux en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par Nancy Benoit et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Chenaux.

Adoptée.

TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun point.

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

PÉRIODE DE QUESTION PORTANT SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE CONCERNANT LE MORCELLEMENT DU LOT 5 846 048 NE RESPECTANT PAS LA LARGEUR MINIMALE

Aucune question.

2016.04.116

DÉROGATION MINEURE – MORCELLEMENT D'UNE PROPRIÉTÉ – LARGEUR MINIMALE

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme (CCU) a étudié et la demande de dérogation mineure numéro 16-03 et a émis un avis favorable à cette demande compte tenu de la présence de trois (3) bâtiments bénéficiant de droits acquis à cet endroit, la reconnaissance d'un chemin privé au plan d'urbanisme de la municipalité, du transfert de propriété de l'ensemble de champs en culture des propriétaires et de l'absence de préjudice aux voisins;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure portant le numéro 16-03 sur le lot 5 846 048 visant la création d'un lot, d'une largeur de 10 mètres, ne pouvant respecter la norme minimale de la largeur de la ligne avant tel que prescrit par le règlement de lotissement 2008-263 exigeant une largeur minimale de 50 mètres.

Adoptée.

2016.04.117

DEMANDE D'APPUI – LE DOMAINE DU CHASSEUR

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité de reporter ce point à une séance ultérieure du conseil.

Adoptée.

2016.04.118

DEMANDE CPTAQ – APPROBATION

CONSIDÉRANT QU'une demande auprès de la CPTAQ visant l'agrandissement d'un lot situé en zone agricole et bénéficiant d'un droit acquis a été déposée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 58.2 de la LPTAA, la municipalité doit se prononcer sur la conformité de cette demande au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE cette demande permettra de régulariser l'occupation au sol de la propriété, notamment la présence d'un hangar et d'une grange;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu omission de présenter une demande à la CPTAQ lors du dépôt au cadastre du lot 5 754 640;

CONSIDÉRANT QUE l'installation septique se trouve sur la parcelle numéro 2 visée par cette demande;

Il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité que la municipalité appuie la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec visant à rendre conforme aux lois et règlement municipaux une partie du lot 5 754 640.

Adoptée.

LOISIRS ET CULTURE (BIBLIOTHÈQUE, CENTRE COMMUNAUTAIRE, ARÉNA, PARC ET LOISIRS)

2016.04.119

FÊTE NATIONALE – AUTORISATION DE DÉPENSES

Il est proposé par Richard Cossette et résolu à l'unanimité d'autoriser la technicienne en loisirs, vie culturelle et communautaire à réaliser une dépense de 8 833,65 \$ aux fins de la Fête nationale 2016 pour l'animation, la location d'un chapiteau et de jeux gonflables, le pavoisement, la sonorisation, l'éclairage et le feu d'artifice.

Adoptée.

2016.04.120

SALON DE L'ENVIRONNEMENT – CONTRIBUTION EN BIENS ET SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les membres du trio pastoral de l'église de Sainte-Anne-de-la-Pérade organisent un « Salon de l'environnement » le 5 juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite augmenter sa performance au niveau de la récupération et ainsi baisser les matières vouées à l'enfouissement;

Il est proposé par Adam Perreault et résolu à l'unanimité de prêter du matériel tel que chaises, tables et panneau d'affichage, de fournir le personnel pour le transport et de tenir un kiosque le jour de l'événement.

Adoptée.

DIVERS

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS GÉNÉRALES (15 minutes)

Des questions sont posées par le public sur les sujets suivants :

- Dérogation mineure;
- Stationnement rue de la Fabrique;
- Muret – rue de la Rivière;
- Pipeline Trans-Canada – position du conseil.

RAPPORT DES COMITÉS

- 350^{ième} – Activités et annonce de ces dernières;
- Loisirs – Activités estivales;
- SDE;
- MRC
 - Économie d'eau potable;
 - Collecte des matières organiques.

2016.04.121

LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 20 h 26.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse